élections CSE

Vote électronique

du 5 au 12/10/2023

MBDA FRANCE

Comité Social & Economique

Administratifs

Techniciens

Ingénieurs

Cadres



POUR VOUS, AVEC VOUS, PARTOUT

La CFE-CGC l^{er} Syndicat chez MBDA depuis 14 ans



Un CSE pour quoi faire

ire vos

Du 5 au 12 octobre, vous serez appelés à élire vos représentants au CSE, une instance qui recouvre un champ étendu de compétences, de responsabilités et d'actions.

Tous les 4 ans, les salariés de l'entreprise sont appelés à élire leurs représentants au Comité Social Économique (CSE). Ces élections professionnelles sont organisées par collèges électoraux selon les catégories professionnelles. La CFE-CGC est habilitée à représenter tous les salariés des deuxième et troisième collèges.

Le CSE revêt plusieurs missions, parmi lesquelles : un rôle économique, un rôle social (au travers notamment des activités sociales et culturelles), un rôle de santé au travail (hygiène, sécurité et conditions de travail).

La gestion effective des activités sociales et culturelles.

C'est une véritable entreprise qui est à l'œuvre. Elle est pilotée par le Secrétaire, le Trésorier et leurs adjoints qui sont responsables de la gestion au quotidien des budgets et rendent compte à l'ensemble des membres du CSE. Ces élus gestionnaires sont aussi les employeurs des salariés du CSE (agents administratifs et personnels de restauration, lorsque le restaurant est géré en direct). Le financement de ces activités sociales et culturelles, dont tous les salariés de l'entreprise bénéficient. est assuré par l'octroi de 2,22 % de

la masse salariale de chaque site.
Une ligne budgétaire
supplémentaire est ajoutée pour
supporter les coûts du restaurant
(hors denrées payées par le salarié).
C'est au global sur les 3 sites
MBDA France près de 20 millions
d'€ qui sont sous la responsabilité
des bureaux des CSE.
Partout où ils sont aux
responsabilités, les élus CFE-CGC
ont su démontrer leur capacité
à gérer les CSE avec rigueur et
pertinence au bénéfice de tous les
salariés et de leurs familles.

Le saviez-vous?

La CFE-CGC s'adresse aux agents de maîtrise, administratifs, techniciens, ingénieurs et cadres :

c'est-à-dire à des **salariés dont les fonctions comportent responsabilités, initiatives et encadrement**.

La CFE-CGC est une organisation syndicale **représentative**, **indépendante et sans attache politique**.

Assurer l'expression collective des salariés en permettant la prise en compte

permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle, à la stratégie de l'entreprise et aux techniques de production. Cette activité se traduit par une participation active dans les commissions obligatoires des sites ou du CSE central. La participation à ces commissions permet un contrôle effectif des politiques et décisions de MBDA France. Les élus CFE-CGC, parce qu'ils sont professionnellement très engagés, sont des interlocuteurs reconnus pour leur réel apport et dont l'avis compte dans ces commissions.

Exercer le droit d'alerte

et les contrôles en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Sur chaque site, la Commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) est l'organe du CSE qui permet aux élus et à des salariés volontaires de s'impliquer dans la vie de chaque site autour des problématiques SSCT. Depuis toujours et singulièrement durant les 4 dernières années du mandat qui s'achève, les élus CFE-CGC se sont impliqués activement pour assurer ces missions : évaluer les risques professionnels, proposer et accompagner la mise en place des mesures de prévention et de protection appropriées, participer aux visites de locaux, enquêter sur les accidents.

Du 5 au 12 octobre, voter CFE-CGC, c'est s'assurer que des salariés aux compétences professionnelles reconnues siégeront activement dans ces commissions essentielles à la vie des sites. Mais le 12 octobre prochain, votre vote aura aussi d'autres significations et une autre importance :

La représentativité: c'est le résultat du 1er tour qui va déterminer quelle organisation syndicale sera représentative et donc habilitée à négocier les prochains accords dans l'entreprise.

Seules les organisations syndicales qui auront obtenu plus de 10 % sont considérées comme représentatives. Un accord d'entreprise pour être applicable doit être signé par des organisations syndicales ayant recueilli globalement 50 % des voix. Lorsque l'accord n'est pas applicable, c'est la direction de l'entreprise qui décide seule. En votant CFE-CGC, vous votez pour des candidats responsables qui négocient au mieux de vos intérêts. Ils ont à cœur que

les négociations fructueuses produisent des effets.



La composition du CSE Central: c'est aussi le résultat des élections qui décidera de la composition du CSE central. Cette instance est le lieu privilégié où sont présentés les changements et décisions qui impactent l'avenir de MBDA.

Le saviez-vous?

La représentativité est la compétence reconnue de la CFE-CGC d'être le **porte-parole des salariés**, adhérents et non adhérents, dans l'entreprise.

Nos délégués sont formés spécifiquement pour faire appliquer les règles légales qui permettent que les salariés que nous représentons, administratifs, techniciens, agents de maitrise, ingénieurs et cadres soient correctement inscrits dans ces collèges statutaires.

Dans le contexte actuel, il est important de bien choisir les élus qui vous défendront, vous représenteront et porteront vos idées, des élus qui pourront parler fort et juste, qui seront critiques et constructifs.



